



Présentation physique du service

- Le service de cardiologie de l'hôpital Aristide le Dantec

La clinique cardiologique est située à 300 mètres de l'entrée de l'hôpital.

Elle dispose de 50 lits selon la répartition suivante :

- 12 lits en salle commune homme,
- 9 lits en salle commune femme,
- 15 lits en cabine homme,
- 8 lits en cabine femme,
- 4 lits en unités de soins intensifs cardiologiques (USIC).

Cette unité de soins intensifs cardiologiques est fonctionnelle depuis 1997.

Elle reçoit des patients de tout âge souffrant de :

- insuffisance coronarienne aiguë,
- insuffisance cardiaque sévère,
- trouble du rythme grave et de la conduction,
- collapsus et choc,
- d'embolie pulmonaire grave,
- d'accidents cardiaques des intoxications et intolérances médicamenteuses,
- pathologie aiguë des gros vaisseaux
- cardiopathie congénitale.



Chaque lit dispose d'un moniteur permettant une surveillance électrocardiographique, une mesure de la pression artérielle invasive et non invasive, un saturomètre.

La salle dispose d'un défibrillateur d'un aspirateur de seringues électriques et de trousse pour les produits d'urgences.

En outre le service de cardiologie dispose :

- d'une salle d'hémodynamique et d'angiocardographie

- d'une salle d'échocardiographie comportant un appareil d'échographie Döppler couleur HP sono 1000 qui permet la réalisation d'examen TM, bidimensionnel, Döppler pulsée, continue et couleur.

Cet appareil est muni d'une sonde multiplan d'échographie transoesophagienne,

- un appareil d'électrocardiographie (ECG) de marque Hewlett Packard à 6 pistes est disposé dans une salle,

- d'une salle d'épreuve d'effort avec une bicyclette ergométrique et un tapis roulant couplé à un ECG à 6 pistes.

- quatre appareils de mesure ambulatoire de la pression artérielle.



ORGANISATION DU SERVICE

Le service de cardiologie dispose de :

- Deux professeurs titulaires.
- Un maître de conférence agrégés,
- un maître assistant,
- Deux assistants chef de clinique
- cinq internes,
- quarante sept étudiants pour le certificat d'étude spécialisée (CES),
- deux agents sanitaires,
- dix aides infirmiers,
- deux secrétaires,
- trois filles de salle,
- deux garçons de salle,
- un archiviste et son aide,
- un collecteur.



Une réunion de l'ensemble du personnel médical est organisée chaque jour du lundi au vendredi à partir de 08 heures 15 minutes.

La consultation externe est assurée par trois médecins dont un senior (troisième ou quatrième année CES ou interne).

Les autres médecins s'occupent des autres actes techniques et des malades hospitalisés.

Les gardes et permanences sont assurées par deux médecins et deux infirmiers sous la supervision d'un maître assistant d'un maître de conférence agrégé ou d'un professeur.